La constitution

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre à profit les quelques instants qui nous restent pour faire savoir que je suis, moi aussi, de ceux qui sont reconnaissants au député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) d'avoir présenté cette motion. A mon avis, cette motion reflète les préoccupations de notre époque. Nous vivons dans un monde qui prospère dans l'interdépendance. Il importe de signaler que les cinq objectifs énumérés figurent dans la Charte des Nations Unies dont le Canada est membre fondateur. Notre pays s'est toujours appliqué à jouer son rôle dans toutes les activités des Nations Unies.

Il importe également de signaler que les Nations Unies évoluent et qu'elles deviennent de plus en plus un forum non plus seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les parlementaires qui sont en rapport constant avec la population et qui voudraient bien aider à expliquer à cette population certaines des grandes questions de notre monde.

J'ai eu l'honneur, avec deux autres députés à la Chambre, de faire partie de la délégation de parlementaires canadiens à la conférence de l'Union interparlementaire des Nations Unies tenue au Sri Lanka à la fin du mois d'août. Là j'ai vu l'incarnation même de l'interdépendance. Les Nations Unies avaient réussi à réunir des représentants de plus de 66 pays. Ces pays n'étaient pas tenus d'assister à la conférence du seul fait qu'on allait apporter des modifications à la constitution, bien que cette raison ait joué dans certains cas, mais bien par l'accord qui les lie au sein des Nations Unies. Les représentants de ces pays y étaient venus pour réfléchir à l'évolution

que connaîtrait le monde dans les années 80 et pour voir comment on pourrait utiliser plus efficacement les fonds d'aide au développement pour améliorer l'ordre mondial. En ma qualité de représentant d'un pays membre du Commonwealth, cette conférence fut pour moi l'occasion de me rappeler notre interdépendance et notre lien avec le Commonwealth. Je constatai que, grâce à l'apport de l'ACDI, le Canada avait participé, sans y être contraint, aux programmes de développement mondiaux.

Une autre idée me vint à l'esprit et c'est le rôle que jouent les bénévoles canadiens dans cette association et dans cette évolution vers l'établissement d'une communauté mondiale. J'ai bon espoir qu'au cours de la révision de notre politique d'aide étrangère, qui sera effectuée sous peu, nous aurons l'occasion d'exprimer l'orientation du Canada pour les années 80 et que cette révision, à laquelle participeront des représentants de tous les partis et de l'autre endroit, sera le point de départ d'un nouvel effort en vue de réaliser les initiatives proposées à l'égard de la constitution, de sorte qu'il y aura une volonté exprimée par tous les Canadiens, à tous les paliers de gouvernement et par l'entremise des organismes non gouvernementaux.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)